



Rapport du
Comité d'Examen Indépendant sur les
Pooled Funds SEAMARK et les
Fonds Mutuels SEAMARK
aux détenteurs d'unités
pour l'année financière
se terminant au 31 décembre 2008

30 mars 2009

Aux détenteurs d'unités des:

- Fonds mutuel de dividendes et de revenu SEAMARK
- Fonds mutuel d'actions nord-américaines SEAMARK
- Fonds mutuel d'actions canadiennes SEAMARK
- SEAMARK Pooled Balanced Fund
- SEAMARK Pooled Canadian Bond Fund
- SEAMARK Pooled Canadian Equity Fund
- SEAMARK Pooled Canadian Small Cap Fund
- SEAMARK Pooled Foreign Equity Fund
- SEAMARK Pooled International Fund
- SEAMARK Pooled Money Market Fund
- SEAMARK Pooled US Equity Fund

Composition du Comité

SEAMARK Asset Management Ltd., qui est le Gestionnaire des Pooled Funds SEAMARK et des Fonds mutuels SEAMARK (les "Fonds"), a nommé les membres du Comité d'Examen Indépendant pour les Pooled Funds SEAMARK et les Fonds mutuels SEAMARK (le "Comité"), tel que présenté ci-dessous et effectif à partir du 25 octobre 2007. Il n'y a eu aucun changement dans la composition du Comité durant l'année qui s'est terminée au 31 décembre 2008.

- Richard Rafuse (Président)
- Lonsdale Holland
- John Chappell

Aucun de ces membres ne sert sur un comité d'examen indépendant d'une autre famille de fonds.

Propriété des titres

Dans l'ensemble, les membres du Comité appartiennent, directement ou indirectement, 0% de SEAMARK Asset Management Ltd. (le "Gestionnaire"). Richard Rafuse est un partenaire du cabinet d'avocats McInnes Cooper, principal conseiller corporatif du Gestionnaire. Lonsdale Holland est le président de Beacon Securities Limited, qui offre de temps en temps des services de courtage au Gestionnaire. John Chappell est consultant chez Scotia du secteur groupe de clients privés, une division du groupe financier Banque de la Nouvelle-Écosse, une autre division qui de temps à autre offrent des services de courtage au Gestionnaire. Les services offerts aux gestionnaires par, McInnes Cooper, Beacon Securities Limited et le groupe financier de la Banque de la Nouvelle-Écosse, ne sont aucunement significatif pour chacune de ces organisations et sont exécutés dans le cours normal des affaires en des termes purement commercial.

Compensation et indemnités

Le Gestionnaire a recommandé et le Comité a accepté la recommandation du Gestionnaire sur la rémunération initiale des membres du Comité. La compensation globale payée aux membres du Comité pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2008 était de 35 000\$. La rémunération payée aux membres du Comité pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2008 s'élevait à 15 000\$ pour le Président et à 10 000\$ pour les autres membres du Comité. La rémunération du Comité est révisée annuellement en prenant en considération les points suivants:

- la recommandation du Gestionnaire;
- la charge de travail et la complexité des responsabilités afférentes; et;
- l'industrie ou le guide de la réglementation.

Tel qu'énoncé dans l'Instrument National 81-107, le Gestionnaire prend un engagement avec chacun des membres du Comité par lequel SEAMARK s'engage à les indemniser, selon les termes spécifiés dans l'entente, qui suivant les services rendus par le Comité, respecte les coûts et les procédures établis. Aucune indemnité n'a été versée aux membres du Comité durant l'année.

En matière de conflits d'intérêts

Durant l'année, le Gestionnaire a demandé et on lui a alloué un droit d'exemption applicable sous la Politique Nationale 11-203 pour permettre aux Pooled Funds SEAMARK d'investir dans les titres de Manuvie sujets à certaines conditions qui sont similaires aux conditions qui sont applicables pour un investissement d'un fonds mutuels selon les NI 81-102 jusqu'à NI 81-107.

Politiques et procédures

Le Comité a révisé et approuvé les politiques et les procédures suivantes, sur les conflits d'intérêts suivies par le Gestionnaire :

- les allocations des investissements;
- les transactions personnelles des employés de SEAMARK :
- les investissements dans les titres de compagnies reliés aux directeurs, non-gestionnaire de SEAMARK;
- l'utilisation de "soft dollar", et,
- les investissements dans les titres de compagnies qui sont des clients de SEAMARK .

Le Comité revoit les politiques de conflits d'intérêts semi-annuellement en considérant les changements dans les opérations du Gestionnaire.

Instructions en vigueur

Le Comité a mis en place les instructions en vigueur reliées à l'achat d'actions de Manulife Financial Corporation ("Manuvie") dans les fonds mutuels SEAMARK. Manuvie appartient approximativement 30 % des actions émises et en circulation de SEAMARK et est un émetteur lié au Gestionnaire. Les instructions en vigueur établies certaines conditions pour assurer l'indépendance des décisions du Gestionnaire contre toute influence que pourrait avoir Manulife Financial Corporation. Durant l'année, le Gestionnaire a suivi les instructions en vigueur reliées aux achats d'actions de Manuvie dans les fonds mutuels SEAMARK et a fourni des rapports

trimestriels au CEI décrivant toutes les circonstances entourant les actions du Gestionnaire se
relatent aux instructions en vigueur.

Conformité

Le Comité n'est au courant d'aucune situation que le Gestionnaire aurait manquée de rencontrer
les conditions établies par le Comité ou selon laquelle le Gestionnaire aurait agi en conflit
d'intérêts de manière contraire à la recommandation du Comité.

Richard Rafuse (Président)
Lonsdale Holland
John Chappell